© communication FNIC. 2021

NAO 2021 : 2ÈME ROUND !

IDCC (0044)

BRANCHE CHIMIE

Pas besoin de longues palabres, chaque salarié constate la situation quotidiennement. Le contexte général est sans appel :

- **Les volumes à la fin du troisième trimestre sont revenus au niveau de ce qu'ils étaient à fin 2019.**
- **Le Produit Intérieur Brut (PIB somme des valeurs ajoutées) continue de croître.**
- **Si le prix des matières premières augmente substantiellement, les industriels parviennent à répercuter ces hausses à leurs clients.**
- **Les prévisions de versements de dividendes atteignent des sommets.**
- **L'inflation à fin novembre atteint 2,8%, et ce n'est probablement pas fini. elle semble estimée à 1,5 % en 2022.**

La conclusion est limpide comme de l'eau de source: le capitalisme augmente ses profits sur le dos des salariés qui devront payer plus cher les produits dont ils ont besoin pour vivre alors qu'au même moment les patrons imposent une nouvelle fois un tassement des salaires.
Notre branche, en perpétuelle recherche d'attractivité, n'innove aucunement en repoussant massivement les revendications portées par la FNIC-CGT.
Contrairement au capitalisme, le salariat, en "bout de chaîne" de répartition des richesses, est dans l'incapacité de répercuter quoi que ce soit sur qui que ce soit. Il est donc totalement tributaire de son salaire direct pour assumer ses besoins quotidiens, mais également de la part socialisée de ce même salaire pour se soigner, ou être rémunéré lorsqu'il est dispensé de travail (maternité, maladie, accident, privé d'emploi, retraite, etc...).
En balayant d'un revers de la main nos revendications salariales, non seulement le patronat empêche le salariat actif de subvenir à ses besoins, mais il construit les conditions pour privatiser notre Sécurité sociale, issue du Conseil National de la Résistance (CNR) et arrachée au patronat collaborationniste au sortir de la seconde guerre mondiale.
Relation de cause à effet directe, l'effondrement de l'hôpital public et de notre système de santé victime des coups de rabot sur les cotisations sociales et à force de puiser dans l'argent public pour payer les salaires dans le privé.

Sur l'égalité professionnelle, les représentants patronaux répondent qu'ils ont besoin "d'affiner le diagnostic" avant d'ouvrir des négociations qui pourraient se tenir, tenez-vous bien, en 2023...
Dans la même veine, pas question de déplafonner la prime d'ancienneté, pas question d'appliquer la grille fédérale base 35 heures et pas plus ouverts sur le sujet de la prime de postes car ils considèrent la chose suivante: "Il n'est pas envisagé d'accroître la différence de rémunération entre les journaliers et les postés". Ils considèrent sans doute que la nuisance n'est pas suffisante pour la reconnaître à sa juste valeur.

Pour la FNIC-CGT, c'est tout le contraire, car nous savons que cette nuisance a non seulement un impact sur la santé des salariés, mais elle est aussi source de dé-socialisation et de déséquilibres familiaux.

Aussi, nous considérons que le travail en poste doit être banni dès lors qu'il n'est justifié que par la génération de profits. Nous considérons également que cette nuisance doit être réduite en termes de temps d'exposition, à la source par la réduction du nombre de postes.

Quant au relèvement des minimas, voici les miettes que le capitalisme a décidé d'allouer aux producteurs de richesses que nous sommes :

Valeur du point majorée de 2,6 %, soit 8,58€. Ce n'est même pas l'inflation et conditionné à signature. Sans signature ce sera 2 %.

En conclusion, la FNIC-CGT ne le ressassera jamais assez, sans mobilisation pour contraindre les patrons, les représentants des travailleurs ne peuvent imposer les revendications salariales légitimes. Il nous appartient donc, dans chaque entreprise, dans chaque base, chaque UL, chaque UD de construire le rapport de force, qui seul, est de nature à obtenir satisfaction à nos revendications.

L'avenir appartient à celles et ceux qui s'unissent dans la lutte.

FÉDÉRATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES CGT | Case 429 – 263 rue de Paris – 93514 Montreuil cedex / Tél. : 01 84 21 33 00 / **www.fnic-cgt.fr** / e-mail : **contact@fnic-cgt.fr** / Nos réf.LB/DT/2021-0627